

Chronologie du traitement relatif à la situation de Mgr Santier

Mars 2019 - Une première personne se manifeste auprès de son évêque pour lui faire part de ce qu'il a subi par Michel Santier alors qu'il était prêtre

*Les démarches s'engagent
via l'archevêque de Paris*

Décembre 2019 - L'archevêque de Paris finalise la démarche auprès de la Congrégation pour la Doctrine de la foi
- Mgr Santier envoie sa lettre de renonciation au Pape

Mars 2020 - Accueil du nouveau Nonce à Paris
- Acceptation par le pape François de la renonciation de Mgr Santier

Mars-Mai 2020 - Confinement COVID. Hospitalisation 5 semaines de Mgr Santier. Sortie d'hôpital le 5 mai

Mai 2020 - La Congrégation pour la Doctrine de la Foi demande à Mgr Aupetit une "enquête préalable"

Juin 2020 - Communiqué de Mgr Santier annonçant lui-même l'acceptation de sa démission par le pape François pour raisons de santé et "autres difficultés"

*De juin 2020 à janvier 2021, Mgr Santier préside à la vie ordinaire
du diocèse, avec célébrations et temps forts diocésains.
Mgr Santier convient avec son diocèse d'origine (Coutances)
d'un lieu de résidence et de ministère pour sa retraite*

9 janvier 2021 - Nomination de Mgr Blanchet - Démission actée de Mgr Santier au bulletin officiel du Vatican -
Election d'un administrateur diocésain

*1^{er} déménagement de Mgr Santier
qui réside désormais dans le diocèse de Coutances*

28 février 2021 - Célébration d'installation de Mgr Blanchet à Créteil

Octobre 2021 - La Congrégation pour la Doctrine de la Foi transmet à Mgr Santier un "précepte pénal" avec mesures disciplinaires. Les deux personnes victimes connues, l'évêque de Créteil, l'évêque de Coutances, l'archevêque de Rouen, et le Président de la CEF sont informés de ces mesures par la Nonciature

Novembre 2021 - L'Assemblée des évêques est informée de l'existence de mesures disciplinaires concernant Mgr Santier

*2nd déménagement de Mgr Santier
avec restrictions supplémentaires de son ministère*

Octobre : 2022 - Révélation de la situation de Mgr Santier dans la presse
- Trois nouvelles personnes victimes se font connaître
- L'archevêque de Rouen s'assure qu'un signalement a été fait au procureur et demande l'ouverture d'une nouvelle procédure auprès du Dicastère pour la Doctrine de la Foi